

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
concernant

une demande de crédit d'investissement de frs 920'000.- pour la réalisation de la construction d'un giratoire et l'aménagement d'une liaison de mobilité douce à l'intersection de la route de Lausanne et du chemin de la Chèvre

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Les aménagements projetés à l'intersection de la route de Lausanne et du chemin de la Chèvre consistent, d'une part, en la construction d'une liaison à mobilité douce partant du giratoire de la sortie de l'autoroute A1 jusqu'au carrefour avec le chemin de la Chèvre, et, d'autre part, en l'aménagement définitif du giratoire RC 401a/chemin de la Chèvre, ainsi qu'en le marquage de bandes piétonnes de long du chemin de la Chèvre jusqu'au passage supérieur A1. Ils s'inscrivent dans les propositions d'action de requalification des entrées de la ville du concept agglomération Y « PM3 », Module VI « Yverdon-Sud » (MOD-06 R.01), ainsi que dans le cadre des équipements relatifs au plan partiel d'affectation « Champs Torrens ».

Par ailleurs, ce giratoire est étroitement lié à la convention d'équipement « PPA Champs Torrens » établie entre l'Etat de Vaud et la Commune d'Yverdon-les-Bains et ratifiée le 28 novembre 2008. Sa mise en application implique des expropriations à titre gratuit sur les parcelles no 3001, 6382 et 6383 propriétés des sociétés Dubat SA et STRID SA.

Le présent préavis a pour but de soumettre à votre accord les frais à engager pour la réalisation du giratoire au lieu dit « la Chèvre ».

Historique

C'est à partir de mai 2006, suite à la vente par la Commune de Gressy de son terrain sis à Champs Torrens aux Sociétés Dubat SA et STRID SA, que débute le développement de ce quartier. S'ensuit alors la mise à l'enquête puis l'entrée en vigueur du Plan partiel d'affectation « Champs Torrens » en octobre 2008. Puis, en 2009, le permis de construire du projet d'équipement est délivré. Des travaux d'élargissement du chemin de la Chèvre sont alors entrepris, puis, en mars 2010, intervient la mise en place provisoire du giratoire, suivie, en novembre 2011, par la mise à l'enquête publique de ce dernier.

Présentation du projet

1) Giratoire RC401a/chemin de la Chèvre

L'installation provisoire du giratoire a fait ses preuves. Le projet définitif a été élaboré en étroite collaboration avec le Service des routes. Le diamètre extérieur sera de 26 mètres et la largeur de la chaussée annulaire de 7 mètres, à laquelle il faudra ajouter une bande semi-franchissable de 2 mètres, légèrement surélevée (4 cm). Ces dimensions sont suffisantes pour permettre le passage de tous les types de véhicules. Les entrées et sorties du giratoire comporteront une voie délimitée par des îlots séparateurs de guidage. Le centre du giratoire d'un diamètre de 8 mètres contiendra une prairie fleurie, alors que les îlots en substrat rouge contiendront une végétation maigre. L'état de la chaussée qui est relativement bon et homogène permettra de résister au gel. Le projet prévoit un remplacement du revêtement, la mise en place d'une grave de réglage et la pose des nouveaux revêtements bitumineux.

2) Collecteurs des eaux claires (EC)

Un nouveau réseau EC sera créé pour la récolte des eaux de ruissellement de chaussée du giratoire. Il se caractérisera par la pose de 20 mètres de tuyaux en PVC de 250 mm de diamètre, 55 mètres de PVC de 200 mm de diamètre, de 6 grilles de chaussée, d'une chambre de visite rectangulaire et d'une tête d'aqueduc dans la berge du canal du Buron.

3) Liaison de mobilité douce

La liaison de mobilité douce qui sera créée pour les piétons et les cyclistes sera constituée en site propre le long de la RC 401a et aura une largeur de 2 mètres. Cette piste sera séparée de la route cantonale par une bande végétalisée de 2 mètres comportant une haie faite de charmes. Le cheminement, quant à lui, sera délimité par une rangée de pavés de granit.

La fondation de cette piste sera composée de matériaux graveleux recyclés sans enrobé.

4) Réseau d'eau, du gaz, électrique et de la fibre optique

Le réseau d'eau potable et de défense incendie de la zone des Petits-Champs est actuellement constitué d'une conduite en antenne non bouclée. Elle est destinée à alimenter les bâtiments à risque (STRID) dans ce secteur. Il est projeté de renforcer cette infrastructure par la pose d'une conduite le long de la route, sous le tracé de la piste cyclable, jusqu'à l'intersection de la route de Lausanne et du chemin de la Chèvre. Une nouvelle borne hydrante sera installée afin de renforcer la défense incendie conformément aux nécessités relevées dans le Plan Directeur de 2004. Les bornes hydrantes existantes seront maintenues.

Le réseau du gaz n'est pas concerné par ce projet.

Le réseau électrique ne sera pas modifié. Par contre un certain nombre de tubes seront installés dans la fouille réservée à la conduite d'eau pour profiter de cette opportunité et pour anticiper les besoins futurs des réseaux MT, BT et de la Fibre optique.

L'éclairage public, quant à lui, sera doté de 6 points lumineux supplémentaires.

Calendrier des travaux

Sous réserve du traitement des oppositions, le calendrier suivant a été prévu :

Décembre 2011 – Mars 2012	Appel d'offres, mise en soumission et adjudication
Mars 2012	Approbation du crédit d'investissement par le Conseil communal
Avril 2012	Mise en chantier
Septembre 2012	Ouverture du giratoire définitif
Printemps 2013	Pose de la couche de finition sur le giratoire

Boussole 21

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan Partiel d'Affectation « Champs Torrens » et intègre les concepts reconnus par AggloY. Il a été mis en test et constitue la meilleure solution aux questions posées grâce, notamment, à la concertation avec les autorités cantonales et les intéressés.

Sous l'angle de l'évaluation économique, les travaux envisagés favorisent le développement d'une zone vouée à l'artisanat et à la petite industrie. Le financement du projet est assuré par différentes ressources communales existantes (fonds d'épuration des eaux, fonds de renouvellement d'eau potable etc.). La collaboration avec les services cantonaux et les entreprises concernées permettent d'aboutir à une solution concertée acceptable et réaliste.

Sous l'angle environnemental, le projet est globalement positif, notamment par ses répercussions sur différents aspects tels que la circulation, le développement des transports publics, l'utilisation de matériaux écologiques, la protection des eaux.

Sous l'angle social, le projet permet de diminuer les risques d'accident de la circulation et de développer le réseau des transports publics et de la mobilité douce. Sur le plan de la gouvernance, les différents acteurs ont été consultés et pourront également participer aux mesures préconisées.

Coût et financement

A) Devis des travaux : le tableau suivant récapitule les dépenses estimées par type de travaux entrepris :

Total général du devis	Eau	Electricité	Eclairage public	Collecteurs	Chaussée	Total chantier en CHF
Administratif	-	-	-	-	16'000.-	16'000.-
Etude et surveillance des travaux	5'250.-	2'700.-	1'050.-	6'000.-	44'000.-	59'000.-
Génie civil	52'500.-	27'000.-	10'500.-	76'500.-	-	166'500.-
Réseaux d'énergie, prestations internes	9'500.-	6'500.-	26'000.-	-	-	42'000.-
Superstructure	-	-	-	-	588'000.-	588'000.-
Divers	-	-	-	1'500.-	47'000.-	920'000.-

Le plan des investissements comprend pour les années 2012 et 2013 la réalisation de l'ensemble des travaux.

La convention d'équipement du PPA « Champs Torrens » fixe un cadre pour la participation financière des sociétés Dubat SA, STRID SA et éventuellement du PST (en cas d'ouverture au TIM du chemin de la Chèvre) pour la réalisation du giratoire sur la RC401a. Une clé de répartition définitive avec les différentes parties reste encore à définir, mais une participation de 20% (max. frs 120'000.-) a été consignée, soit un montant total d'environ frs 100'000.-.

B) Charges annuelles d'exploitation

Service des travaux

La dépense sera amortie de la façon suivante :

- frs 84'000.- (collecteurs) par prélèvement sur le fonds d'épuration des eaux
- frs 695'000.- (superstructure / chaussée) seront amortis sur une durée de 20 ans.

Les charges annuelles d'exploitation concernant les travaux du STE s'élèvent à frs 63'800.- et comprennent les charges financières, frs 10'600.-, l'entretien annuel, frs 18'400.-, et l'amortissement, frs 34'800.-.

Service des énergies

La dépense des travaux sera amortie de la façon suivante :

- frs 67'250.- par prélèvement sur le fonds du renouvellement de l'eau potable
- frs 36'200.- par prélèvement sur le fonds du renouvellement de l'électricité
- frs 37'550.- par prélèvement sur le fonds de renouvellement de l'éclairage public.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux pour la réalisation de la construction d'un giratoire et l'aménagement d'une liaison de mobilité douce à l'intersection de la route de Lausanne et du chemin de la Chèvre ;

Article 2: Un crédit d'investissement de frs 920'000.- lui est accordé à cet effet ;

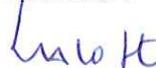
Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 1408 STE et au compte no 4008 SEY et amortie de la manière suivante :

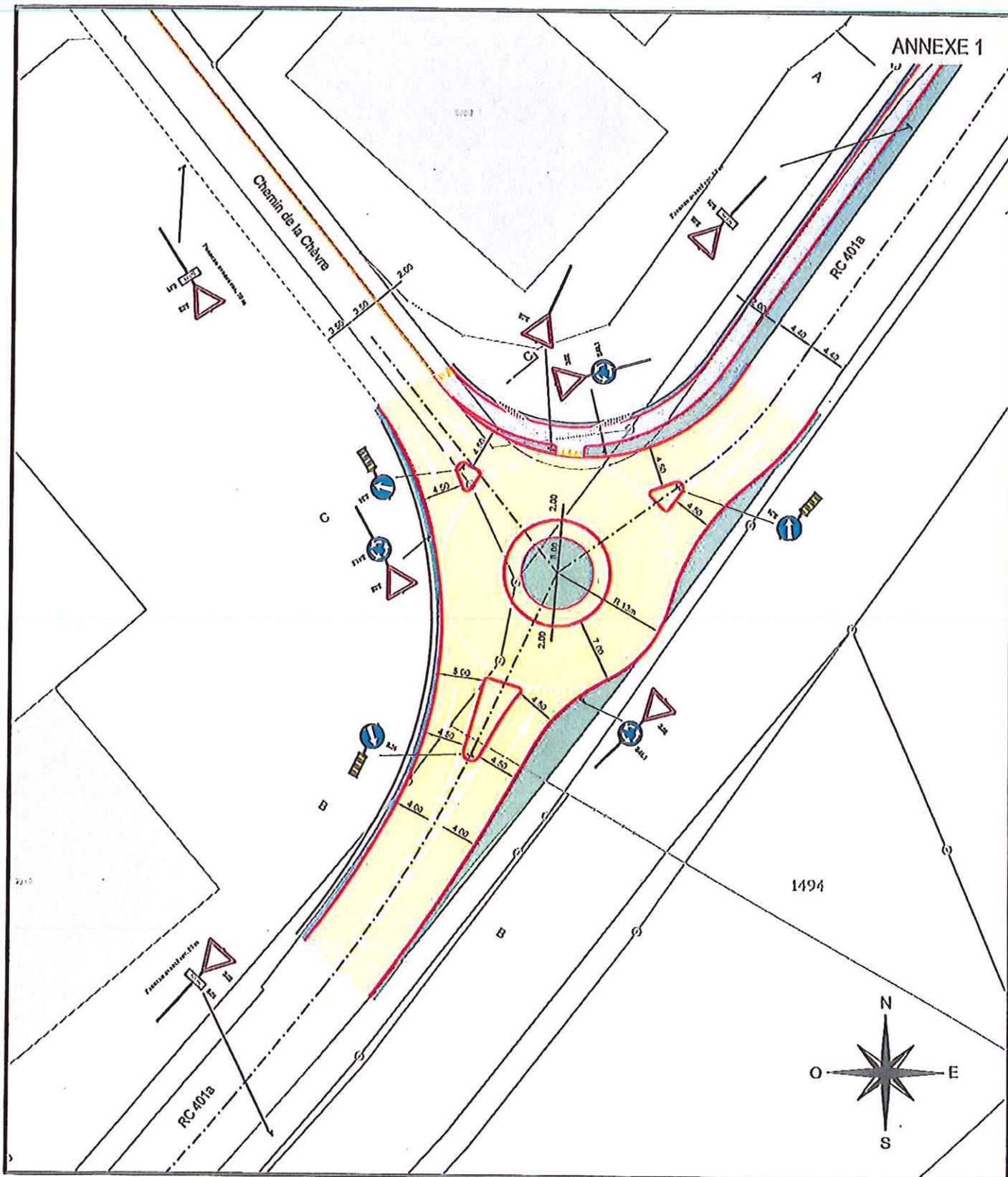
- frs 84'000.- (collecteurs) par prélèvement sur le fonds d'épuration des eaux
- frs 695'000.- (superstructure / chaussée) seront amortis sur une durée de 20 ans.
- frs 67'250.- par prélèvement sur le fonds du renouvellement de l'eau potable
- frs 36'200.- par prélèvement sur le fonds du renouvellement de l'électricité
- frs 37'550.- par prélèvement sur le fonds de renouvellement de l'éclairage public.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

 D. von Siebenthal

La Secrétaire

 S. Lacoste

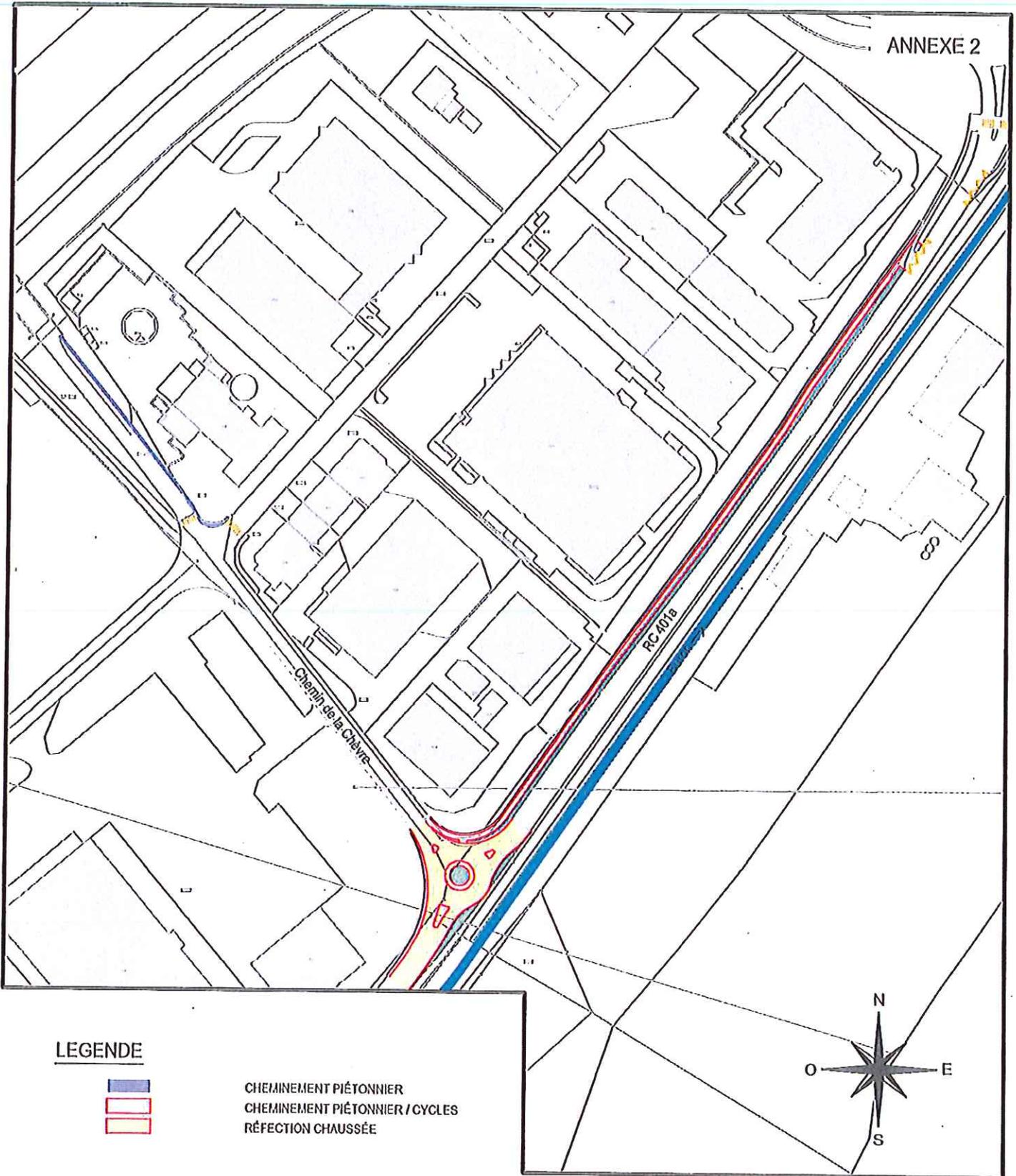


YVERDON-LES-BAINS
RC 401a / CHEMIN DE LA CHÈVRE
PROJET STE

SITUATION GIRATOIRE

Dessiné:	18.11.2011	Chr
Modifié:		
Échelle:	Sans échelle	
Fichier:	M.Bur Technique/Projets/Dossiers/VPA Champs/Torrens/Plans/MEI/preavis.dwg	
Número:	8226	

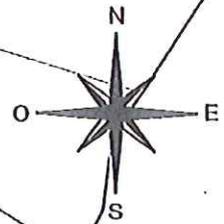




LEGENDE



CHEMINEMENT PIÉTONNIER
 CHEMINEMENT PIÉTONNIER / CYCLES
 RÉFECTION CHAUSSEE



YVERDON-LES-BAINS
RC 401a / CHEMIN DE LA CHÈVRE
PROJET STE

MOBILITÉ DOUCE

Dessiné:	18.11.2011	Chr
Modifié:		
Échelle:	Sans échelle	
Fichier:	M:\Bur Technique\Projets\Dossiers\PPA ChampsTorrans\Plans\AIE\preavis.dwg	
Numéro:	8226	



Yverdon-les-Bains